

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

entreprises Question écrite n° 69113

### Texte de la question

M. Yves Albarello attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les petites taxes qui affectent les entreprises. En avril 2014, le secrétaire d'État chargé du budget avait annoncé que les petites taxes seraient « supprimées pour environ un milliard d'euros ». Or cette promesse n'est pas tenue puisque le projet de loi de finances pour 2015 ne supprime que très peu de prélèvements sur les entreprises. Ces 192 taxes locales et sectorielles, additionnées les unes aux autres, équivalent aux 2/3 de l'impôt sur les sociétés et s'ajoutent au poids des différentes impositions dues par les entreprises. Elles sont d'un faible rendement, même l'IGF propose la suppression de la majorité de ces taxes. Leur disparition participerait en plus au « choc de simplification » engagé par le Gouvernement. Il souhaite connaître le délai dans lequel le Gouvernement supprimera ces 192 taxes, sans intérêt, qui pèsent sur le budget des entreprises.

#### Texte de la réponse

L'annonce du pacte de responsabilité et de solidarité par le Président de la République en janvier 2014, a marqué une nouvelle étape de l'action du Gouvernement pour soutenir la croissance et l'emploi, dans le respect de l'impératif de maîtrise des comptes publics. Cette stratégie doit permettre la mise en place d'un cadre fiscal et réglementaire favorable au redressement de l'activité économique pour créer les conditions qui permettront aux entreprises de se développer. Dans cet esprit, et dans le prolongement des travaux des assises de la fiscalité des entreprises, le Gouvernement a annoncé son intention de supprimer des taxes à faible rendement jugées inefficaces. La mise en oeuvre de cet objectif s'appuie sur un rapport rédigé par l'Inspection générale des finances (IGF) en mars 2014, qui procède à un recensement et à un examen critique de nombreuses impositions à faible rendement. D'une manière générale, le Gouvernement a conscience que ces taxes complexes et parfois obsolètes, peuvent rendre la législation fiscale peu lisible ou nuire à la compétitivité des entreprises. Ainsi, le Gouvernement a d'ores et déjà proposé dans le projet de loi de finances pour 2015, actuellement en débat au Parlement, l'abrogation d'un certain nombre de ces taxes. Il s'agit d'une première étape qui a vocation à être amplifiée dans les années à venir.

#### Données clés

Auteur : M. Yves Albarello

Circonscription: Seine-et-Marne (7e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 69113 Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 novembre 2014, page 9617

Réponse publiée au JO le : 30 décembre 2014, page 10908